

À DEUX MOIS DE L'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE

La gestion des plages algériennes
en ballotage

A deux mois de l'ouverture de la saison estivale, les pouvoirs publics n'ont, a priori, pas encore tranché sur la manière de gérer au mieux les plages du littoral algérien. Est-ce que l'anarchie et le racket des estivants vont encore se répéter comme les années précédentes ?

Pour rappel, chaque été, des groupes maffieux s'érigent le long du littoral algérien pour s'accaparer, souvent de force, des espaces publics (les rivages) et se livrent dans l'impunité au racket des estivants. On ne pouvait pas ne pas poser la question dans ce sens au ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, en visite hier dans la wilaya de Boumerdès. Sa réponse n'est pas claire.

«Je vous rappelle que l'année passée nous avons pris une décision au sujet de la coordination entre notre ministère et celui de l'Intérieur et des Collectivités locales au sujet de la gestion des plages.

Cette coordination a ses prolongements au niveau des wilayas concernées. Par ailleurs, nous avons mis en place une équipe de travail qui se penche sur ce dossier depuis 9 mois.

Cette équipe a examiné tous les aspects de ce dossier. Nous avons pris de nouvelles décisions qui vont être rendues publiques bientôt. Ces décisions vont sûrement mettre fin à cette anarchie et le laisser-aller et va rendre ces plages aux estivants. Grâce à ces décisions les plages deviendront des espaces touristiques sous la responsabilité des walis.» Est-ce la fin des concessions insistons-nous ? «Tout a été pris en compte. Nous n'avons pas oublié le côté jeunes, les communes et l'aspect sécuritaire», dira le ministre. Sans plus.

Une bonne dynamique en matière d'investissements touristiques à Boumerdès.

A l'issue de sa visite qui l'a conduit dans plusieurs communes du littoral de la wilaya de Boumerdès, Ghoul est reparti satisfait de ce qu'il a vu et des chiffres en matière de projets d'investissement que la ministre-wali de Boumerdès, Nouria Zerhouni, et Nor Zoulim, directeur du tourisme de la wilaya lui ont annoncés.

Faisant le bilan de sa visite, le ministre a déclaré : «La capacité de l'hôtellerie de la wilaya de Boumerdès commence à prendre de l'importance. La wilaya a maintenant 37 projets en cours de lancement ou de réalisation qui vont mettre sur le marché plus de 3 000 lits nouveaux.

A moyen terme la wilaya aura au minimum 7 000 lits. Sur un autre volet, 11 zones d'expansion touristique sont en cours d'étude.» Ces 37 projets nécessiteront, rappelons-le, des investissements de l'ordre de 9 milliards et 135 millions de dinars par des privés.

«A cela, poursuit le ministre, s'ajoutent 10 pôles touristiques dont les études d'aménagement sont terminées. Les arrêtés ministériels ouvrant ces espaces



Est-ce la fin des concessions ?

à l'investissement seront signés dans les prochains jours. Ces infrastructures ouvriront de grandes perspectives d'investissement.» Le ministre reconnaît

que la wilaya du Rocher dispose d'un immense potentiel dans le secteur du tourisme. Il n'a pas omis de rappeler, à l'occasion, qu'il est nécessaire, à tous les

niveaux de la société, d'instaurer la culture du tourisme selon les normes internationales. Ce volet est le côté le plus lourd du dossier du tourisme dans notre pays.

Lors de ce périple sur le littoral de Boumerdès, le ministre a visité le projet de la Maison de l'artisanat de Dellys, le projet d'aménagement du vieux port de la plus ancienne ville de la région (Dellys) avec des commodités touristiques et un théâtre en plein air.

Au niveau de la plage de Seghirat, il a assisté au nettoyage de la plage surnommée Ushuaïa à l'aide d'équipements neufs que la Direction du tourisme a mis à la disposition des communes.

A Boumerdès-ville, le ministre a visité les chantiers de construction de deux hôtels et pris connaissance des aspects techniques d'un troisième dont les travaux seront bientôt lancés.

Abachi L.

SOUSCRIPTION À L'EMPRUNT PUBLIC OBLIGATAIRE**À PARTIR DE DIMANCHE PROCHAIN**

Un prêt économique ou de solidarité ?

Suite aux explications de Abderrahmane Benkhalfa, lundi passé, sur les enjeux de l'emprunt obligataire qui sera lancé le 17 avril en cours, le président de l'Association des banques et établissements financiers, s'est prononcé hier sur le volet commercial de la transaction et l'avènement du e-paiement.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Boualem Djebbar, président de l'ABEF, a déclaré hier que l'emprunt obligataire qui sera lancé dimanche prochain «veut donner officiellement naissance à un prêt économique et pas de solidarité». Pour lui, il s'agit là «d'une autre opportunité à la diversification des sources de financement de l'économie nationale, outre le recours aux banques depuis quelques années».

Rappelant que chaque titre dont la valeur est fixée à 50 000 DA, nominatif ou anonyme soit-il, pourra être échangé par le détenteur de l'obligation contre sa valeur en monnaie, adjointe d'un bonus de 5% d'intérêt au bout de

3 années ou être porté à 5,75% au-delà de cette période.

L'intervenant rappelle que la vente se fera au niveau des banques privées et publiques, bureaux de poste et trésoreries de wilayas. Ainsi les sommes récoltées suite à cet emprunt, dont la durée est étalée sur six mois, seront exclusivement affectés «aux projets structurants de l'économie nationale». C'est dire que les missions régaliennes de l'Etat demeureront toujours dépendantes de la fiscalité pétrolière et ordinaire.

En marge de cette thématique, B. Djebbar a évoqué «l'avènement prochain du e-paiement ou du paiement électronique». A en croire ses confirmations, cela se



Le lancement du e-paiement ne cesse d'être retardé.

fera «avant la fin de ce semestre».

Le e-paiement sera d'abord «opérationnel pour quelques opérateurs et à l'achat de services seulement», à savoir le paiement des factures d'eau et gaz, des assurances et billets d'avion avant d'être généralisé. Pour le président de l'ABEF «il existe une stra-

tégie bien visible et concrète». A rappeler que ce sont les mêmes déclarations qui circulent depuis près d'une année déjà.

Un lancement qui ne cesse d'être retardé et reporté alors que le vide juridique relatif à l'encadrement du e-paiement subsiste jusqu'à ce jour.

N. B.

POUR NORDINE AÏT HAMOUDA

La plaie du printemps noir est toujours ouverte

Dans un auditorium plein comme un œuf, Nordine Aït Hamouda a réussi à capter l'assistance composée exclusivement d'étudiants de la cité universitaire Berchiche 2 à El Kseur, wilaya de Béjaïa.

Sous le thème «identité et droits de l'Homme», l'orateur a remémoré toutes les escales et les étapes du combat identitaire, bien avant l'Étoile nord africaine, en citant Saïd Boulifa, et en passant par les pionniers du mouvement national à l'image de Benai Ouali, Imèche Amar, Ali Laimèche, Amar Ould Hamouda, Mbarek Aït Menguellet, idir Aït Amrane, les

frères Ali Yahia et autres. Le printemps amazigh d'avril 1980 n'est, à ce titre, que la suite de cet héritage qui s'est toujours exprimé par une militance pacifique, mais malheureusement réprimée violemment lors des tragiques événements du printemps noir de 2001.

A ce titre, Nordine Aït Hamouda a rappelé à l'assistance que malgré la reconnaissance

mitigée du caractère officiel de la langue amazighe dans la nouvelle Constitution, la plaie de la Kabylie ne s'est toujours pas refermée.

L'État doit assumer sa responsabilité par le jugement des coupables et la reconnaissance d'un statut aux victimes de cette tragédie qui avait coûté la vie à 128 jeunes.

Cependant, le combat d'hier, comme celui d'aujourd'hui, doit toujours rester pacifique.

«Nous devons toujours opposer la force de l'argument à l'argument de la force», avait-il réitéré

tout au long de son intervention. Pour Nordine Aït Hamouda, le combat pour les droits de l'Homme est indissociable de celui des libertés démocratiques : «Nous l'avons compris», dira-t-il, «et c'est pourquoi nous avons été les précurseurs en créant la première ligue algérienne des droits de l'Homme qui nous a valu la cour de Sûreté de l'Etat et les prisons de Lambèse et de Berrouaghia en 1985».

Se limitant au thème de la conférence, toutefois à l'insistance d'un intervenant dans les

débats qui lui demanda de s'expliquer sur sa réconciliation avec la sœur du défunt Lounès Matoub, Nordine Aït Hamouda dira que toute conciliation ou réconciliation entre frères et sœurs est bienvenue, en faisant remarquer à l'assistance, qu'après tout, ses embrassades étaient avec une sœur et non avec Ali Djeddi.

Sur insistance des organisateurs, Nordine Aït Hamouda a promis de revenir pour une autre conférence qui aura pour thème l'actualité politique.

Ali Béjaoui